

FRANCOIS I
2781-a
Case
F710
21586



DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE ROI,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

J'ai pris en grande considération votre message du 29 du mois dernier. Dans une circonstance où il s'agit de l'honneur du peuple François & de la sûreté de l'empire, j'ai cru devoir vous porter moi-même ma réponse; la nation ne peut qu'applaudir à ces communications entre ses représentants élus & son représentant héréditaire. | Vous m'avez invité à prendre des mesures décisives pour faire cesser enfin ces rassemblements extérieurs qui entretiennent au sein de la France une inquiétude, une fermentation funestes, nécessitent une augmentation de dépenses qui nous épuise, & compromettent plus dangereusement la liberté qu'une guerre ouverte & déclarée. Vous desirez que je fasse connoître aux princes voisins qui protegent ces rassemblements, contraires aux regles du bon voisinage & aux principes du droit des gens, que la nation François ne peut tolérer, plus long-temps ce manque d'égards & ces sourdes hostilités. Enfin, vous m'avez fait entendre qu'un mouvement général entraînoit la nation, & que le cri de tous les François étoit: plutôt la guerre qu'une patience ruineuse & avilissante. | Messieurs, j'ai pensé long-temps que les circonstances exigeoient une grande circonspection dans les mesures; qu'à peine sortis des agitations & des orages d'une révolution, & au milieu des premiers essais d'une constitution naissante, il ne falloit négliger aucuns des moyens qui pourroient préserver la France des maux incalculables de la guerre. Ces moyens, je les ai tous employés. D'un côté; j'ai tout fait

pour rappeler les François émigrants dans le sein de leur patrie , & les porter à se soumettre aux nouvelles lois que la grande majorité de la nation avoit adoptées : de l'autre , j'ai employé les insinuations amicales , j'ai fait faire des réquisitions formelles & précises , pour détourner les princes voisins de leur prêter un appui propre à flatter leurs espérances , & à les enhardir dans leurs téméraires projets. | L'empereur a rempli ce qu'on devoit attendre d'un allié fidele , en défendant & dispersant tout rassemblement dans ses états. Mes démarches n'ont pas eu le même succès auprès de quelques autres princes : des réponses peu mesurées ont été faites à mes réquisitions. Ces injustes refus provoquent des déterminations d'un autre genre. La nation a manifesté son vœu ; vous l'avez recueilli ; vous en avez pesé les conséquences ; vous me l'avez exprimé par votre message : messieurs , vous ne m'avez pas prévenu : représentant du peuple , j'ai senti son injure ; & je vais vous faire connoître la résolution que j'ai prise pour en poursuivre la réclamation. | Je fais déclarer à l'électeur de Trèves , que si avant le 15 de janvier il ne fait cesser dans ses états tout attroupement & toutes dispositions hostiles de la part des François qui s'y sont réfugiés , je ne verrai plus en lui qu'un ennemi de la France. Je ferai une semblable déclaration à tous ceux qui favoriseront de même des rassemblements contraires à la tranquillité du royaume ; en garantissant aux étrangers toute la protection qu'ils doivent attendre de nos lois , j'aurai bien le droit de demander que les outrages que les François peuvent avoir reçus , soient promptement & complètement réparés. | J'écris à l'empereur , pour l'engager à continuer les bons offices ; & , s'il le faut , à déployer son autorité , comme chef de l'empire , pour éloigner les malheurs que ne manqueroient pas d'entraîner une plus longue obstination de quelques membres du corps Germanique. Sans doute , on peut beaucoup attendre de son intervention , appuyée du poids imposant de son exemple : mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations ; & si elles ne sont point écoutées , alors , messieurs , il ne me restera plus qu'à proposer la guerre ; la guerre , qu'un peuple qui a solennellement renoncé aux conquêtes , ne fait jamais sans nécessité ; mais qu'une nation généreuse & libre fait entreprendre , lorsque sa propre sûreté , lorsque l'honneur le demandent. | Mais en nous abandonnant à cette résolution , hâtons-nous d'employer les moyens qui seuls peuvent en assurer le succès. Portez votre attention , messieurs , sur l'état des finances ; affermissez le crédit national ; veillez sur la fortune publique ; que vos délibérations , toujours soumises aux principes constitutionnels , prennent une marche grave , fiere , imposante , la seule qui con-

vienne aux législateurs d'un grand empire: que les pouvoirs constitués se respectent pour se rendre respectables; qu'ils se prêtent un secours mutuel, au lieu de se donner des entraves; & enfin qu'on reconnoisse qu'ils sont distincts, & non ennemis. Il est temps de montrer aux nations étrangères que le peuple François, ses représentans & son roi, ne font qu'un. C'est à cette union, c'est encore, ne l'oublions jamais, au respect que nous porterons aux gouvernemens des autres états, que sont attachées la sûreté, la considération & la gloire de l'empire. | Pour moi, messieurs, c'est vainement qu'on chercheroit à environner de dégouts l'exercice de l'autorité qui m'est confiée. Je le déclare devant la France entière, rien ne pourra lasser ma persévérance, ni ralentir mes efforts. Il ne tiendra pas à moi que la loi devienne l'appui des citoyens & l'effroi des perturbateurs. Je conserverai fidèlement le dépôt de la constitution; & aucune considération ne pourra me déterminer à souffrir qu'il y soit porté atteinte; & si des hommes qui ne veulent que le désordre & le trouble, prennent occasion de cette fermeté pour calomnier mes intentions, je ne m'abaisserai pas à repousser par des paroles les injurieuses défiances qu'ils se plairoient à répandre. Ceux qui observent la marche du gouvernement avec un œil attentif, mais sans malveillance, doivent reconnoître que jamais je ne m'écarte de la ligne constitutionnelle, & je sens profondément qu'il est beau d'être roi d'un peuple libre.

RÉPONSE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

SIRE,

Au langage que votre majesté lui a fait entendre, l'assemblée nationale a reconnu, avec transport, le roi des François; elle a senti plus que jamais le prix de l'harmonie des pouvoirs, de ces communications franches & mutuelles, qui sont le vœu, qui feront le salut de l'empire. | L'assemblée nationale attachera toutes les forces de son attention sur les mesures décisives que vous lui avez annoncées; & si tel est l'ordre des événemens, qu'elles doivent enfin s'effectuer, l'assemblée nationale, sire, promet à votre majesté plus de gloire qu'aucun de ses aïeux n'en a obtenue: elle promet à l'Europe étonnée, le spectacle nouveau de ce que peut un grand peuple outragé, dont tous les bras seront mus par tous les cœurs,

qui voulant fortement la justice & la paix, combattra pour lui-même ses ennemis, qui sont aussi les vôtres. | De puissants intérêts, de douces jouissances vous sont préparées : du Rhin aux Pyrenées, des Alpes à l'Océan, tout sera couvert des regards d'un bon roi, & protégé par un rempart d'hommes libres & fideles. Voilà, sire, la famille à laquelle vous êtes attaché ; voilà vos amis ; ceux-là ne vous ont pas abandonné. Tous les représentans du peuple, tous les vrais François, ont dévoué leurs têtes, pour soutenir la dignité nationale ; pour défendre la constitution jurée, & le roi chéri dont elle a affirmé le trône.

D I S C O U R S

De M. de Narbonne, Ministre de la Guerre,
A l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

SA MAJESTÉ m'a chargé de donner les ordres nécessaires, pour que 150 mille hommes soient rassemblés sur les frontieres dans un mois. Et je n'ignore pas que plusieurs hommes, mal-intentionnés, qui ont cherché à provoquer cette mesure, ne soient les premiers à la combattre, aujourd'hui que le gouvernement l'a adoptée ; mais j'en appelle à la nécessité & au vœu manifesté de l'assemblée nationale.

J'ajoute qu'il sera formé trois armées ; que MM. Luckner, la Fayette & Rochambeau, ont été désignés, par la patrie, pour les commander ; & que la patrie & le roi ne feront plus qu'un ; je finis par prévenir l'assemblée que je vais partir, pour m'assurer, par moi-même, de l'état des frontieres, & que je remettrai mon porte-feuille au ministre des affaires étrangères, en réclamant sa responsabilité pour tous les ordres donnés en mon absence.

*PERMIS d'imprimer & distribuer. A Grenoble, en la maison commune,
ce 21 décembre 1791. GRIMAUD, Off. M.*